Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Couche
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MUREXIN GmbH

Franz v. Furtenbachstr. 1 A-2700 Wiener Neustadt Tel.: +43 (0)2622/27401 Murexin France Sarl 28 Rue Schweighaeuser

6700 Stasbourg

· Service chargé des renseignements:

chemikalieninfo@murexin.com

e.ducret@murexin.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Strasbourg Emergency telephone: +33 3 88 37 37 37

Giftnotruf der Charité:

Telefon: 030 30686700 im Notfall Internet: www.giftnotruf.de

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
   Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CE n° 220-120-9].. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

#### Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

| Composants dangere                      | Composants dangereux: (suite de la pag  |                  |  |
|---|---|------------------|--|
| CAS: 1317-65-3<br>EINECS: 215-279-6     | Calciumcarbonat substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites  | 25-50%           |  |
| CAS: 34590-94-8<br>EINECS: 252-104-2    | d'exposition sur le lieu de travail (2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail  | 0,5-1%           |  |
| CAS: 2634-33-5<br>EINECS: 220-120-9     | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CE n° 220-120-9].   | <0,05%           |  |
| CAS: 55965-84-9<br>Numéro CE: 611-341-5 | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330  Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)  Skin Sens. 1A, H317  EUH071  Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C;H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % | ≥0,00025-<0,0015 |  |

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- FF

Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1317-65-3 Calciumcarbonat

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 3)

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:JaunâtreOdeur:Douce

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 eaux distillees, de

conductibilite ou de meme degre de purete)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 14.000-16.000 mPas

(suite page 5)

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 4)

· Solubilité

Partiellement miscible · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

23 hPa (7732-18-5 eaux distillees, de · Pression de vapeur à 20 °C:

Non déterminé.

conductibilite ou de meme degre de purete)

· Densité et/ou densité relative

1,4 g/cm3 · Densité à 20 °C: · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Caractéristiques des particules Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liauide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

Eau: Teneur en substances solides: 67.5-67.9 %

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant néant · Aérosols · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 5)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| · Valeurs L | D/LC5  | 0 déterminantes pour la classification: |
|-------------|--------|---|
| 1317-65-3   | Calciu | umcarbonat                              |
| Oral        | LD50   | >5.000 mg/kg (rat)                      |
| 34590-94-   | 8 (2-m | éthoxyméthylethoxy)propanol             |
| Oral        | LD50   | >5.000 mg/kg (rat)                      |
| Dermique    | LD50   | 9.500 mg/kg (rat)                       |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) -
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

| · Propriét | és perturbant le système endocrinien |          |
|------------|--------------------------------------|----------|
| 128-37-0   | 2,6-di-tert-butyl-p-crésol           | Liste II |

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

| · Toxicité a | quatique:  |
|--------------|--|
| 1317-65-3    | Calciumcarbonat  |
| EC 50/48h    | >1.000 mg/l (G)  |
| EC 50        | 289 mg/l (Desmodesmus subspicatus)                     |
| LC50         | >10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) |
| 2634-33-5    | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CE nº 220-120-9].        |
| EC 50/48h    | 3,27 mg/l (Daphnie)                                    |

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

#### Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 6)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux (Allemagne) 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

| · Catalogue européen des déchets |   |
|----------------------------------|---|
| 08 02 03                         | suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques |
| 15 01 02                         | emballages en matières plastiques                       |

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificati      | on              |
|---|-----------------|
| ADR, ADN, IMDG, IATA                          | néant           |
| 14.2 Désignation officielle de transport de   | I'ONU           |
| ADR, ADN, IMDG, IATA                          | néant           |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport    |                 |
| ADR, ADN, IMDG, IATA                          |                 |
| Classe  | néant           |
| · 14.4 Groupe d'emballage                     |                 |
| ADR, IMDG, IATA                               | néant           |
| 14.5 Dangers pour l'environnement             |                 |
| Marine Pollutant:                             | Non             |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre pa | ar              |
| l'utilisateur                                 | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac             |                 |
| conformément aux instruments de l'OMI         | Non applicable. |

FR

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 7)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2004/42/CE

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

- Sous-catégorie de produits: Impressions fixatrices
- · Revêtements En Phase Aqueuse, Valeur limite: 30 g/l
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Contact:

chemikalieninfo@murexin.com (+43 02622/27401) e.ducret@murexin.fr

- · Date de la version précédente: 09.09.2021
- · Numéro de la version précédente: 9
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 11.11.2024 Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

#### Nom du produit: SUPERGRUND D4 RAPID

(suite de la page 8)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

\* Données modifiées par rapport à la version précédente